



ANNEXE X

de l'arrêté du Gouvernement wallon
relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution
du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Ville de SERAING

Dossier n° PUn/2023/47

Référence SPW-ARNE :
10013324/DGU.amaRéférence SPW-
TLPE :10013324/DGU.ama:

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
PERMIS UNIQUE

**ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITÉS CLASSÉES EN VERTU DU
DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT**

Le projet a été soumis par la s.r.l. **R.M.S**, rue des Écoliers 106 à 4100 SERAING.

Le terrain concerné est situé rue des Écoliers 106 à 4100 SERAING et rue de l'Echelle 176 à 4100 SERAING, et cadastré SERAING 2e division section E n° 498 Y 3, 604 B 3, 604 A 3, 604 V 2, 604 X 2, 605 M 3.

Le projet consiste à réaliser une dalle en béton et régulariser un centre de regroupement et de stockage de matériaux de construction, de terres et de produits issus de chantiers,

| Date d'affichage de la demande | Date d'ouverture de l'enquête | Lieu, date et heure de la séance de clôture de l'enquête | Les observations écrites peuvent être adressées : |
|--------------------------------|-------------------------------|--|--|
| Le 18/07/2024 | Le 23/07/2024 | <u>Lieu</u> : Service de l'urbanisme – place Kuborn 5, 4100 SERAING <u>Date de clôture</u> : 30/08/2024 | <u>Par courrier ordinaire</u> : Collège communal de la Ville de SERAING – place Communale 8, 4100 SERAING ou <u>Par courrier électronique</u> : enquete@seraing.be |

La Bourgmestre,

Porte à la connaissance du public que l'autorité compétente pour statuer sur la présente demande de permis unique en vertu de l'article 81, §2, 1er alinéa du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et des actes et travaux visés à l'article D.IV.4 du CoDT, est ~~le collège communal de la Ville de SERAING~~ – le **Fonctionnaire technique et le Fonctionnaire délégué du Service Public de Wallonie**.

L'enquête publique est organisée selon les modalités prévues par les articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du livre 1^{er} du Code de l'Environnement.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête, les jours ouvrables **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS** pris auprès du **service de l'urbanisme** à l'adresse suivante : **Service de l'urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING** :

- par Courriel : enquete@seraing.be ;
- par Tél : 04/330.86.20.

(Durant les mois de juillet et août, le service est accessible jusqu'à 14 h 45 au lieu de 16 h 30)

Des explications techniques peuvent être obtenues auprès du demandeur : la s.r.l. **R.M.S** - Courriel : rms.sprl@skynet.be - Tél : 043382239 ou auprès du **Fonctionnaire technique** et du **Fonctionnaire délégué** du Service Public de Wallonie, Montagne Sainte-Walburge 2, 4000 LIÈGE.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de la Ville de SERAING dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

SERAING, le 15 juillet 2024.

Pour le collège,

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,

LA BOURGMESTRE,

B. ADAM

D. GÉRADON